



STOP RAVAGES

Communiqué de presse

TOUTE PRESSE REGIONALE ET CORRESPONDANTS NATIONAUX.

Le 26/09/01

COCONGLIERS, VIOLENCES NOCTURNES DANS LE DROME : PROVOCATION OU PREMEDITATION ?

Une grave agression nocturne sur une petite route du Haut-Diois, dans la Drôme, incite à se poser la question: s'agit-il d'une provocation ou d'un règlement de comptes, autour du problème des cochongliers, et de la part de qui ?

Samedi 22 septembre, vers 22 h 30, Serge JOURDAN, éleveur à Saint-Dizier, dans le Haut-Diois (26), revenait de surveiller son agnelage, en compagnie d'un ami, quand leur véhicule fut brutalement aveuglé et stoppé par un autre qui barrait la route. En jaillirent des individus en uniforme qui se ruèrent sur eux, cherchèrent violemment à les faire sortir pour tenter ensuite de fouiller leur fourgon.

Dans l'échauffourée, à la lumière des phares, Serge JOURDAN put discerner, sur le véhicule agresseur le sigle "Office National de la Chasse", alors même qu'aucune sommation réglementaire n'avait été énoncée.

Il devait, par la suite, porter plainte pour violences et excès d'autorité tant auprès de la Gendarmerie qu'auprès du Procureur de la République.

De deux choses l'une: soit il s'agit effectivement d'agents de l'ONC, auquel cas la violence dont ils firent preuve à l'encontre de S.JOURDAN et son collègue est inqualifiable et les responsabilités (de qui s'agissait-il ? Sur ordre de qui ? Dans le cadre de quelle procédure ?) doivent être établies. ..et poursuivies. Soit il s'agit d'un règlement de comptes puisque S.JOURDAN est en procédure d'Appel d'un jugement. ..contre l'ONC (!) pour des dégâts répétés à ses cultures dus à la prolifération entretenue des cochongliers dans cette région.

Sachant par ailleurs qu'il y a deux ans déjà il fut condamné pour avoir osé, en désespoir de cause, tenter de se défendre contre cette invasion organisée et contre laquelle les dits agents de l'ONC ne sévissent guère, il pourrait s'agir d'un monstrueux abus d'autorité et nous serions en droit d'exiger de savoir qui, à l'ONC, à la Fédération Départementale des Chasseurs, à la Préfecture ou ailleurs a donné mandat à ces agents de brutaliser ainsi des gens qui ne faisaient que leur travail.

Une chose est claire, en tout cas, comme en attestent plusieurs témoignages récents (dans les Alpes de Haute Provence aussi), il est désormais interdit par les "cow-boys" de l'ONC à quiconque de faire son travail, de nuit, ...avec une lampe, si la zone est touchée par le fléau.

Afin de laisser les cochongliers accomplir en paix leurs dégâts nocturnes (pour le plus grand profit ludique et commercial d'une minorité active et armée), on ne doit plus s'activer, trier ses agneaux ou surveiller ses cultures que dans le noir !

S'il s'agit d'une sordide provocation, visant directement la personne de S.JOURDAN, pionnier de la résistance à ce fléau dans le Diois, qui étaient donc les individus ainsi déguisés et pourquoi le sigle de l'ONC sur leur véhicule Kangoo de couleur claire ?

Dans tous les cas de figure il y a violation de la Loi, violences en bande organisée, abus d'autorité, infraction à la liberté du travail, entrave à la libre circulation, etc.

.../...

This document was created with Win2PDF available at <http://www.daneprairie.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.